

- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MAI 2021

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Bénichou, Ariane Wachthausen, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints - Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Hervé Dole, Martine Charvin, Philippe Escande, Michèle Viala, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Patrick Simon, Louis Leroy, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Didier Missenard	Pouvoir à David Ros
Augustin Bousbain	Pouvoir à Elisabeth Delamoye
Marie-Pierre Digard	Pouvoir à Pierre Chazan
Mireille Delafaix	Pouvoir à Pierre Bertiaux
Alain Cano	Pouvoir à Philippe Escande
Kaouthar Benameur	Pouvoir à David Saussol
Sophie Gerstenmayer	Pouvoir à Christophe Le Forestier
Caroline Danhiez-Caillot	Pouvoir à Louis Leroy
Raymond Raphaël	Pouvoir à Louis Leroy

Absents :

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents à 18h00	24
Nombre de votants	33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Elisabeth Delamoye est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 AVRIL 2021

L'approbation du procès-verbal de la séance du 06 avril 2021 est reportée à la séance suivante.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

DATE	DECISION N°	OBJET
29-mars	21-33	Convention de mise à disposition d'installations sportives au profit des écoles de Saint Jean de Beauregard, du 29 mars au 07 juin 2021 pour 7 séances de natation. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
9-avril	21-34	Convention de formation passée avec CEDIS Formation - Centre d'Ecodéveloppement et d'Initiative Sociale - 3/5 rue de Vincennes 93100 Montreuil - pour un adjoint au Maire sur le thème « Prévenir les violences sexistes, sexuelles et le harcèlement dans sa collectivité ». Le montant de la dépense s'élève à 150€ TTC
14-avril	21-35	Convention relative à l'attribution du fonds de soutien aux projets de développement durable à la commune d'Orsay. Le montant de la subvention octroyée par la CPS à la commune est de 2 500 €
9-avril	21-36	Signature de la convention avec le SIOM pour la participation financière et la mise à disposition d'une table de tri des déchets alimentaires à la restauration scolaire de l'école élémentaire du Centre - ABROGE la décision n°21-27
9-avril	21-37	Convention de mise à disposition payante d'une ligne d'eau du bassin extérieur du stade nautique au profit du Club Nautique de Saint Michel sur Orge (CNSMO) pour l'organisation d'entraînements pendant les vacances de printemps 2021. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
9-avril	21-38	Convention de mise à disposition payante de lignes d'eau du bassin extérieur du stade nautique au profit du Club omnisport des Ulis section Natation pour l'organisation d'un stage de natation du 19 au 23 avril 2021. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
9-avril	21-39	Convention de mise à disposition du bassin extérieur du stade nautique, au profit du Club Omnisport des Ulis (COU) section Natation Synchronisée pour l'organisation d'un stage pendant les vacances de printemps 2021. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
9-avril	21-40	Convention de mise à disposition du bassin extérieur du stade nautique, au profit de l'Entente Sportive de Massy section Natation pour l'organisation d'entraînements pendant les vacances de printemps 2021. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
9-avril	21-41	Convention de mise à disposition du bassin extérieur du stade nautique, au profit de l'Entente Sportive de Massy section Natation synchronisée pour l'organisation d'entraînements pendant les vacances de printemps 2021. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal
9-avril	21-42	Convention de mise à disposition du bassin extérieur du stade nautique, au profit de la Société de Natation de Versailles pour l'organisation d'entraînements pendant les vacances de printemps 2021. Cette mise à disposition est consentie moyennant le paiement du tarif voté en conseil municipal

14-avril	21-43	Résiliation du marché n°2020-07 – Maitrise d’œuvre relative aux travaux de réaménagement du parc de stationnement place Kempen à Orsay, attribué au groupement d’entreprises entre la société ATP I INFRA (mandataire), BUISSON Philippe, VIDA Architecture et SUMA Ingénierie
20-avril	21-44	Sortie d’inventaire de véhicule (Citroën Jumper – année 2003) pour destruction
29-avril	21-45	Convention de formation passée avec CEDIS Formation – Centre d’Ecodéveloppement et d’Initiative Sociale – 5 rue de Vincennes 93100 Montreuil – pour un adjoint au maire, sur le thème « Droits, devoirs et statuts des élu·e·s locaux majoritaires et prioritaires ». Le montant de la dépense s’élève à 150€ TTC
7-mai	21-46	Convention relative au recyclage annuel de la formation PSE1 pour les éducateurs sportifs du stade nautique d’Orsay. Cette formation de maintien est dispensée à titre gratuit
3-mai	21-47	Convention de formation passée avec CIPAC Formation – 32 rue Yves Toudic 75010 PARIS – pour un agent municipal sur le thème « régime social et fiscalité des artistes-auteurs à l’usage des diffuseurs ». Le montant de la dépense s’élève à 310€ TTC
30-avril	21-48	Convention de formation passée avec la Fédération des Secouristes Français Croix Blanche chez Monsieur Walter Henry – 14 rue des Eteules 91540 Mennecy – pour 10 agents municipaux sur le thème « Prévention secours civique niveau1 ». Le montant de la dépense s’élève à 225€ TTC
3-mai	21-49	Convention de formation passée avec le groupe Moniteur – 10 place du Générale De Gaulle BP20156 92186 Antony Cedex – pour un agent municipal sur le thème « Gestion budgétaire et pluriannuelle des investissements ». Le montant de la dépense s’élève à 1 320 € TTC
11-mai	21-50	Convention de partenariat avec le Gîte de la Balonnière pour l’hébergement de 7 jeunes et 2 accompagnateurs du service municipal de la jeunesse du 07 au 09 juillet 2021. Le montant de la dépense s’élève à 576,60 € TTC
11-mai	21-51	Convention de partenariat avec la ferme équestre de PESTEUAU pour l’hébergement de 7 jeunes et 2 accompagnateurs du service municipal de la Jeunesse du 23 au 26 août 2021. Le montant de la dépense s’élève à 791 €
7-mai	21-52	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du bassin intérieur du stade nautique municipal au profit de l’association locale de la Croix Blanche d’Orsay pour un examen du Brevet National de Secours et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) le samedi 29 mai 2021
7-mai	21-53	Contrat de cession tripartite du droit d’exploitation pour 2 représentations du spectacle « Palpite » avec la compagnie La Balbutie en partenariat avec l’école élémentaire de Mondétour. Le montant de la dépense s’élève à 1 900,76 TTC
6-mai	21-54	Adoption des marchés 2021-03D lots 1 et 2 relatifs à l’organisation de séjours en centre de vacances pour l’été 2021 pour des enfants âgés de 6 à 14 ans, attribués à l’association PEP Découvertes – 5/7 rue Georges Enesco 94000 Créteil. Les marchés sont à bons de commandes avec un maximum de 22 500 € TTC pour le lot 1 : séjour « au bord de mer » et un maximum de 12 500 € TTC pour le lot 2 : « Séjour activités campagne »
6-mai	21-55	Adoption du contrat 2021-08D relatif à un audit et l’accompagnement à la mise en place du plan sécurité incendie, attribué à la société F.P.S.I (Formation Prévention Sécurité Incendie) – 70 avenue de la Division Leclerc 91160 Ballainvilliers – pour un montant de 27 823,33 € TTC

6-mai	21-56	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la Crypte du centre paroissial Saint Martin Saint Laurent au profit de la commune d'Orsay, pour une durée de 6 ans
6-mai	21-57	Convention de mise à disposition, à titre gracieux, du pas de tir au profit de l'association sportive Club Athlétique d'Orsay –section tir à l'arc – du 03 mai au 17 octobre 2021
10-mai	21-58	Contrat de prestation de service passée avec l'agence d'évènements d'entreprise PALOMA – 101 rue de Sèvres 75006 Paris – afin de faire suivre aux agents du service jeune enfant une prestation TEAM BUILDING – Escape Game dans le cadre d'une journée pédagogique. Le montant de la dépense s'élève à 1 620 € TTC
	21-59	Contrat de prestation avec Elise JEGOU - psychologue certifiée. Contrat de prestation de service relatif à une prestation de briefing et d'ateliers de pratique de Brain Gym dans le cadre d'une journée pédagogique auprès des agents du service jeune enfant, le 28 mai 2021 – EN ATTENTE
12-mai	21-60	Adoption du contrat 2021-06D relatif à la maintenance et à l'entretien des horodateurs du parc de stationnement de la ville d'Orsay, attribué à la société TRANSDEV PARK SERVICES – 69 boulevard Victor Hugo 93400 Saint-Ouen. Le contrat est décomposé en un poste 1 pour les prestations forfaitaires et les pièces d'un montant inférieur à 200€ HT dans les cas d'acte de vandalisme d'un montant annuel de 14 200€ HT, et d'un poste 2 pour les prestations sur bons de commande avec un maximum annuel de 15 000 € HT
10-mai	21-61	Convention de formation passée avec le GRETA DE L'Essonne – 89 avenue Serge Dassault 91100 Corbeil-Essonnes – pour un agent en reconversion professionnelle, sur le thème « remise à niveau individualisée en bureautique ». Le montant de la dépense s'élève à 1 620 € TTC
10-mai	21-62	Convention de formation passée avec CEDIS Formation – Centre d'Ecodeveloppement et d'Initiative Sociale – 3-5 rue de Vincennes 93100 Montreuil – pour un adjoint au Maire, sur le thème « Droits, devoirs et statuts des élu-e-s locaux majoritaires et prioritaires ». Le montant de la dépense s'élève à 150 € TTC
11-mai	21-63	Adoption du contrat 2021-10D relatif à la reprise du terrain d'honneur gazonné de rugby, attribué à la société PROGREEN – 23 allée des Rousselets 74400 Thorigny sur Marne – pour un montant forfaitaire de 32 230 € HT

**2021-46- COMMISSIONS MUNICIPALES – COMMISSION D'APPELS D'OFFRES :
REPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE DEMISSIONNAIRE PAR SON SUPPLEANT**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** du remplacement de Monsieur Jean-Christophe PERAL, membre titulaire de la commission d'appels d'offres, par son suppléant, Monsieur Éric LUCAS.

**2021-47 – COMMISSIONS MUNICIPALES – CREATION D'UNE COMMISSION HABITAT –
LOGEMENT AU SEIN DE L'AGORA CITOYENNE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la création de la Commission Citoyenne Habitat-Logement (CCHL).
- **Décide** de la mise en place au sein de cette CCHL, d'ateliers citoyens dont la première action portera sur l'élaboration d'une cotation logement social.

- **Désigne** Mme Eliane Sauteron élue référente de la CCHL en qualité de Conseillère municipale déléguée au logement.
- **Précise** que l'atelier citoyen cotation logement social sera composé de 11 membres : 6 citoyen·ne·s, 1 représentant·e des services de la mairie, 3 élu·e·s municipaux (2 majoritaires et 1 minoritaire) et 1 représentant·e d'association œuvrant dans le champ du logement.
- **Dit** que la nomination des membres de l'atelier citoyen cotation logement social s'établira par arrêté municipal.
- **Adopte** l'annexe spécifique à l'Atelier citoyen cotation logement social.
- **Décide** que la CCHL rendra compte à l'AGORA Citoyenne des synthèses, avis, réflexions ou propositions issus des travaux des ateliers citoyens qui seront mobilisés à cette fin.

2021-48 – AFFAIRES GENERALES – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL PERMETTANT DE METTRE UN TERME AMIABLE DEFINITIF A UN CONTENTIEUX JUDICIAIRE AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel, aux termes duquel les parties défenderesses conviennent de fixer l'indemnisation globale du SIAHVY à la somme de 194 721€ ventilée comme suit :
 - 48.680 € TTC pour la Commune d'Orsay, intégralement pris en charge par l'assureur de la ville (la SMACL),
 - 10.026 € TTC pour la société PMC Etudes (maitre d'œuvre de l'opération),
 - 136.015 € TTC pour la société STPEE,

et renoncent à toute action trouvant identiquement sa source dans les désordres objet du présent litige et dans ladite procédure.

- **Précise** que la signature du protocole éteint l'action judiciaire en cours, le SIAHVY s'engageant à se désister de l'instance.
- **Précise** que la signature de cet accord ne vaut pas reconnaissance de responsabilité de la ville.
- **Précise** que les sommes imputées à la ville seront intégralement prises en charge par l'assureur RC de la ville, la SMACL.

2021-49 – INTERCOMMUNALITE – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY

Le Conseil municipal, par 32 voix pour, 1 abstention (M. Midol-Monnet) :

- **Approuve** la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

2021-50 – FINANCES – ADHESION DE LA COMMUNE A LA CENTRALE D'ACHATS REGIONALE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention d'adhésion à la centrale d'achats de la Région Ile de France.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

2021-51 – PERSONNEL COMMUNAL – ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA GRANDE COURONNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de renouveler l'adhésion de la ville d'Orsay au service de médecine professionnelle du CIG de la Grande Couronne.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir à cet effet avec le centre de gestion.
- **Prévoit** que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012.

2021-52 – FAMILLES, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN – TARIFICATION DES MINI-SEJOURS D'ETE 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs applicables à ces mini-séjours.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes sont affectées au budget primitif de la Commune.
- **Adopte** les tarifs suivants :

TABLEAU DE PRESENTATION DES MINI-SEJOURS D'ETE

<u>Service</u>	<u>Lieu</u>	<u>Dates</u>	<u>Tranche d'âge</u>	<u>Prestations</u>	<u>Prix réel * par enfant</u>
JEUNESSE	Saint-Benoît-la-Forêt	07 au 09 juillet 2021	11 / 17 ans	TRANSPORT ALLER-RETOUR AVEC LE MINIBUS DE LA COMMUNE ENCADREMENT HEBERGEMENT EN GESTION LIBRE ACTIVITES PROPOSEES : <ul style="list-style-type: none">➤ Cani-rando➤ Visite du Château de Chinon➤ Vélo et canoë➤ Balade en attelage et soins aux chevaux du gîte	226,94 €/pers

	Merry-Sec	23 au 26 août 2021	11 / 17 ans	TRANSPORT ALLER-RETOUR AVEC LE MINIBUS DE LA COMMUNE ENCADREMENT EN GESTION LIBRE HEBERGEMENT <u>ACTIVITES PROPOSEES :</u> ➤ Visite du Château Fort de Guedelon ➤ Balade à cheval ➤ Accrobranche ➤ Rafting ➤ Visite de la ville d'Auxerre	312 €/pers
--	-----------	--------------------	-------------	--	------------

***Prix réel : activités, hébergement et pension complète (ne prend pas en compte le coût de l'encadrement par les agents municipaux et le coût du transport avec le minibus de la ville).**

PROPOSITIONS DE TARIFICATIONS POUR LES MINI-SEJOURS

- Pour le mini-séjour en Indre-et-Loire :
 - ♦ Tarif minimum de 45,39 € pour un quotient minimum de 200 €
 - ♦ Tarif maximum de 181,55 € pour un quotient maximum de 2 300 €
 - Pour les non-Orcéens : le tarif maximum est fixé à 226,94 €.
- ✓ Pour le mini-séjour dans l'Yonne :
 - ♦ Tarif minimum de 62,40 € pour un quotient minimum de 200 €
 - ♦ Tarif maximum de 249,96 € pour un quotient maximum de 2 300 €
 - Pour les non-Orcéens : le tarif maximum est fixé à 312 €.

2021-53 – FAMILLES, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN – TARIFICATION DES SEJOURS EN CENTRES DE VACANCES – ETE 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :
 - ✓ **pour le séjour de 13 jours à Xonrupt Longmer (pour les 6/14 ans) :**
 - le tarif minimum de **159.70 €** pour un quotient minimum de 200 €,
 - le tarif intermédiaire de **526.90 €** pour un quotient intermédiaire de 750 €,
 - le tarif maximum de **958 €** pour un quotient maximum de 2300 €.

✓ **pour le séjour de 12 jours au Grau d'Agde (pour les 6/14 ans) :**

- le tarif minimum de **156.03 €** pour un quotient minimum de 200 €,
- le tarif intermédiaire de **514.80 €** pour un quotient intermédiaire de 750 €,
- le tarif maximum de **936 €** pour un quotient maximum de 2300 €.

- **Précise** qu'un acompte de 30% est demandé à l'inscription.
- **Précise** que les familles ont la possibilité de régler le montant restant en deux fois.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes sont affectées au budget 2021 de la Commune.

2021-54 – FAMILLES, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN – CONVENTION « AIDE AU FONCTIONNEMENT AVEC LA CAF 91 – FONDS « PUBLICS ET TERRITOIRES » - ACCUEIL D'UN ENFANT PORTEUR DE HANDICAP AU SEIN D'UN MULTI-ACCUEIL COLLECTIF

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer, avec la CAF 91, la convention « Fonds Publics et Territoires » n°125 – 2020 relative à l'accueil d'un enfant porteur de handicap au sein d'un des multi-accueils collectif d'Orsay et tous les documents y afférents.
- **Précise** que cette convention est valable de 2020 à 2022.

2021-55 – FAMILLES, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN – PROLONGATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la prolongation d'une deuxième année du Projet Educatif de Territoire 2017-2020, jusqu'au 31/08/2022.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au PEDT et tous les documents s'y afférant.

2021-56 – FAMILLES, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2021-45 RELATIVE A LA TARIFICATION DES ACCUEILS DES ENFANTS DES PERSONNELS INDISPENSABLES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'appliquer la gratuité pour l'accueil des enfants du personnel prioritaire dans les établissements d'accueil du jeune enfant d'Orsay durant la période de confinement d'avril 2021.
- **Précise** que les autres tarifs relatifs à l'accueil périscolaire des enfants du personnel prioritaire restent inchangés.

2021-57 – SERVICES TECHNIQUES – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA MODIFICATION DE LA FACADE DU MULTI-ACCUEIL LE PETIT PRINCE A MONDETOUR

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire ou son représentant, à déposer une déclaration préalable et à signer toutes les demandes d'autorisations administratives relatives à cette opération de travaux.

2021-58 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – APPROBATION DU BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES OPEREES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE EN 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le bilan tel qu'il a été présenté.

2021-59 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA CESSION DE 48 M² DE L'IMPASSE DES GATINES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Constata** la désaffectation d'une partie de l'impasse des Gâtines, d'une superficie de 48 m².
- **Approuve** le déclassement du domaine public communal, de ladite parcelle.
- **Approuve** la cession par la commune d'une partie de l'impasse des Gâtines, d'une contenance de 48 m², au profit de Madame Françoise Dupuich, domiciliée 11 rue de Châteaufort à Orsay, pour un montant de 13 200 euros (treize mille deux cents euros), hors droits et taxes.
- **Approuve** la prise en charge par l'acquéreur des frais afférents à la procédure de cession (notaire, droits et taxes).
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente et tout autre document se rapportant à cette cession.

2021-60 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – REVISION ANNUELLE DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe**, pour l'année 2022, la nature et le montant des taxes tel qu'il suit :
 - les enseignes comprises entre 20 m² et 50 m² : 32,40 € / m² / an ,
 - les enseignes supérieures à 50 m² : 64,80 € / m² / an ,
 - les publicités et pré-enseignes non numériques inférieures à 50 m² : 16,20 € / m² / an ,
 - les publicités et pré-enseignes non numériques supérieures à 50 m² : 32,40 € / m² / an ,
 - les publicités et pré-enseignes numériques inférieures à 50 m² : 48,60 € / m² / an ,
 - les publicités et pré-enseignes numériques supérieures à 50 m² : 97,20 € / m² / an .

- **Précise** que la taxation se fait par face.
- **Décide** de maintenir l'exonération des enseignes inférieures à 7 m².
- **Décide** de maintenir l'exonération des enseignes non scellées au sol dont la surface cumulée est comprise entre 7 m² et 12 m².
- **Applique** la réfaction de 50 % sur le tarif de droit commun pour les enseignes comprises entre 12 m² et 20 m² : 16,20 € / m² / an.
- **Indique** qu'une délibération sera prise annuellement pour la mise à jour des montants.
- **Indique** que le recouvrement de la taxe s'effectuera entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 décembre 2022.

2021-61 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – REFUS DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) A LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **S'oppose** au transfert de la compétence en matière de PLU au profit de la Communauté Paris-Saclay.
- **Demande** à la Communauté Paris-Saclay de prendre acte de la décision de la commune d'Orsay.
- **Dit** que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté Paris-Saclay avant le 1^{er} juillet 2021.

La séance est levée à 19 heures 10 minutes

Orsay, le 12⁷ MAI 2021



David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu
de la publication le :

12⁸ MAI 2021